

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00790

Numéro SIREN : 829 786 110

Nom ou dénomination : 3P PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2020 sous le numéro de dépôt 13264

3P PARTICIPATIONS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

PIERRE BELUZE

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX
TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

3P PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : 29 Porte du Grand Lyon 01700 Neyron

829 786 110 RCS Bourg en Bresse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société 3P PARTICIPATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 3P PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité de direction le 3 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**3P
PARTICIPATIONS**

Comptes Annuels

Exercice clos le 30 juin

2020

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'essentiel de l'actif immobilisé de votre société concerne des titres de participation. Je me suis assuré que la valeur d'inventaire de ces titres est établie en conformité avec les Règles et méthodes comptables de l'annexe et j'ai vérifié le caractère raisonnable de l'évaluation qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction arrêté le 3 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, je ne peux attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

**3P
PARTICIPATIONS**

Comptes Annuels

Exercice clos le 30 juin

2020

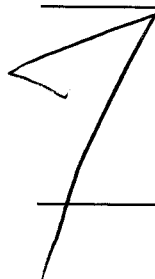
omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 2 décembre 2020

Le Commissaire aux comptes

PIERRE BELUZE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'B' combined, written over two horizontal lines.



	Brut	Amortisseme Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 200 038		1 200 038	1 200 019
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 200 038		1 200 038	1 200 019
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				172 020
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 921		27 921	60 183
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	27 921		27 921	232 203
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 227 959		1 227 959	1 432 222



	30/06/2020	30/06/2019
Capital	400 000	400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	40 000	40 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	542 132	481 771
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	77 311	260 361
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 059 443	1 182 132
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	162 111	242 143
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 406	7 604
Dettes fiscales et sociales		343
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	168 516	250 090
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 227 959	1 432 222



SAS 3P PARTICIPATIONS

Compte de résultat

Exercice clos le 30/06/2020

	France	Exportations	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
			30/06/2020	30/06/2019
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			6 755	8 284
Impôts, taxes et versements assimilés			75	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1	
Total charges d'exploitation (II)			6 831	8 284
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-6 831	-8 284
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			86 162	272 020
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			86 162	272 020
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 019	3 032
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 019	3 032
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			84 142	268 988
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			77 311	260 704



30/06/2020

30/06/2019

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

343

Total des produits (I+III+V+VII)

86 162

272 020

Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

8 851

11 659

BENEFICE OU PERTE

77 311

260 361

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Financières	1 200 018	19		1 200 038
TOTAUX	1 200 018	19		1 200 038

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts auprès établissement de crédit	162 110	80 750	81 359	
Fournisseurs	6 405	6 405		
TOTAUX	168 516	87 156	81 359	

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

<i>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</i>	<i>Montant</i>
<i>Emprunts et dettes auprès établissement crédit</i>	<i>76</i>
<i>Dettes fournisseurs & comptes rattachés</i>	<i>6 300</i>
TOTAUX	6 376

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

<i>Montant du capital</i>	<i>400 000</i>
<i>Nombre d'actions composant le capital social</i>	<i>400 000</i>
<i>Nominal des actions</i>	<i>1</i>

Document III - 9

ENGAGEMENTS DONNES

<i>Postes du bilan</i>	<i>Montant</i>
<i>Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit CIC : 400 Ke</i> <i>- Nantissement des titres de la SAS 3P DESIGN à hauteur de :</i>	<i>162 034</i>

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2021.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le comité de direction des états financiers au 30/06/2020 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause

la capacité de l'entité à poursuivre son activité.

3P Participations
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 29, Porte du Grand LYON,
01700 NEYRON
829786110 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 DECEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2020 s'élevant à 77 310,80 euros en totalité au compte « autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 619 443,09 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 Juin 2018 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2019 :

200 000 euros, soit 0,50 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 53 500 euros,

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 146 500 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 Décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrice BRUNET

